



Le 2 juillet 2013

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 20 h 00 ce mardi, 2 juillet 2013 à l'Hôtel de Ville, 366 rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS:

Messieurs : Michel Isabelle, maire
Marc André Blanchard, conseiller
Dany Trahan, conseiller
Jean-Marie Lamy, conseiller

Dominic Germain, conseiller
André Desaulniers, conseiller
Gaétan Beauclair, conseiller

Madame : Linda Lafrenière, secrétaire-trésorière

Absent : Aucun

Assistance: 8 personnes incluant les personnes nommées ci-haut.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013
3. **Correspondance**
 - 3.1 Dépôt correspondance générale
4. **Période de questions des contribuables**
5. **Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme**
 - 5.1 Régie Aqueduc De Grand Pré
 - 5.1.1 Consommation au : 23 juin 480 852 GIPJ
 - 5.2 Entériner la signature d'une promesse d'achat d'immeuble
 - 5.3 Mandat surveillance : 3^e étang
 - 5.4 Mandat Pépinière de Grand-Pré
 - Haie (50 %)
 - Presbytère (conditionnel)
 - 5.5 Dossier Nicolas Gauthier
 - 5.5.1 Contestation CPTAQ : renonciation
 - 5.5.2 Appui demande de permis RACJQ
 - 5.6 Amendement de règlement chemin Louis Gatineau



Le 2 juillet 2013

6. Résolutions relatives aux loisirs
Aucune
7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique
Félicitations : 6^e place : Les Patriotes d'Yamachiche
2^e place : Express de St-Barnabé
8. Résolutions relatives à l'administration
 - 8.1 Adoption de deux listes des chèques fournisseurs
 - 8.2 Contrôle des dépenses # 328
9. Dossiers déposés pour informations
 - 9.1 Rencontres régionales
 - 9.2 Factures diverses : aucune
10. Tour de table des élus municipaux
11. Levée de l'assemblée



MOT DE BIENVENUE

Après la prière d'usage, monsieur le maire Michel Isabelle souhaite la bienvenue à tous.

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Michel Isabelle fait la lecture de l'ordre du jour.

208-2013 Il est proposé par Jean-Marie Lamy, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir:

QUE SOIT adopté l'ordre du jour de la présente séance tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013

209-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Jean-Marie Lamy et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté le procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2013, et ce, tel que rédigé au 25e livre des délibérations de la municipalité d'Yamachiche.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013

210-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté le procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 2013, et ce, tel que rédigé au 25e livre des délibérations de la municipalité d'Yamachiche.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

3. Correspondance

3.1 Dépôt correspondance générale

211-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE soit adoptée la correspondance et qu'elle soit portée au registre attenant à l'actuel livre des délibérations de la Municipalité d'Yamachiche après que les membres du conseil en aient pris connaissance.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

3.1.1 Remerciements député

230-2013 Il est proposé par le maire, Michel Isabelle, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :



QUE les membres du conseil municipal d'Yamachiche reconnaissent l'apport essentiel de la contribution discrétionnaire du député, Jean-Paul Diamond, dans nos projets. Le montant de 10 000 \$ pour l'amélioration de notre réseau routier est très apprécié.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

3.1.2 Appui – Projet d'augmentation de puissance 103,1 FM

219-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT une augmentation des auditeurs de la MRC de Maskinongé qui écoutent la station de radio 103,1 FM;

CONSIDÉRANT la difficulté à capter la station de radio 103,1 FM à des endroits névralgiques dans la MRC de Maskinongé;

IL EST ENTENDU

QUE la Municipalité d'Yamachiche appui les démarches de la station de radio 103,1 FM auprès du CRTC, afin d'obtenir plus de puissance de radiodiffusion.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

4. Période de questions des contribuables

Aucun n'était présent

5. Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme

5.1 Régie Aqueduc De Grand Pré

5.1.1 Consommation au : 23 juin 480 852 GIPJ

5.2 Entériner la signature d'une promesse d'achat d'immeuble

212-2013 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la Municipalité d'Yamachiche promet d'acheter, aux prix et conditions, ci-dessous énoncés, l'immeuble suivant désigné comme étant les lots numéros 1 775 234, 1 776 215, 3 885 631, 3 885 633, 3 85 692, 3 885 694, 3 885 695 3 885 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières, mesurant 10,105 hectares.

Que la Municipalité convient de payer, à la signature du contrat notarié, un montant de TROIS CENT TRENTÉ MILLE dollars (330 000,00 \$) à madame Christiane Côté et qu'à ce montant s'ajouteront les taxes de vente (TPS et TVQ).

IL EST ENTENDU

QUE la Municipalité pourra faire des travaux d'arpentage avant la signature de l'acte de vente tout en respectant les droits du locataire des lieux jusqu'à la fin de son bail prévue le 1^{er} novembre 2013.

QUE la Municipalité paiera les frais et les honoraires du contrat de vente, de sa publication et des copies pour les parties.

QUE la Municipalité ne peut vendre, céder ou autrement aliéner les droits lui résultant de la présente promesse d'achat sans le consentement préalable et écrit de madame Côté.



QUE l'immeuble devra être livré lors de la date du contrat de vente, dans le même état où il se trouvait lors de la promesse d'achat.

QUE madame Côté devra fournir un bon titre de propriété, libre de tous droits, à l'exception de ceux déclarés aux présentes et à l'exception des servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique.

QU'au cas de dénonciation aux parties de vices ou irrégularités entachant les titres ou au cas de non-conformité à quelque garantie du vendeur contenue aux présentes, madame Côté aura un délai de 15 jours à compter de l'avis écrit qu'elle aura reçu à cet effet, pour avertir par écrit la Municipalité :

- qu'elle a remédié à ses frais aux vices, aux irrégularités ou à la non-conformité soulevés;
- OU
- qu'elle ne pourra y remédier.

QUE la Municipalité, sur réception de l'avis prévu à l'article 4.3.2, devra, dans un délai de 15 jours de la réception de tel avis, aviser par écrit madame Côté : soit qu'elle choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués, auquel cas la garantie de madame Côté sera diminuée d'autant, soit qu'elle décide de ne pas donner suite à la promesse d'achat, auquel cas l'offre sera nulle sans autre recours de part et d'autre et les frais, les honoraires et les déboursés seront alors à la charge de madame Côté.

SUITE À CES FAITS,

Le contrat de vente devra être reçu par le notaire Claudelle Lacerte, vers le 16 septembre 2013.

La Municipalité deviendra propriétaire et prendra possession de l'immeuble lors de la signature du contrat de vente et l'occupera le même jour.

Au moment de la signature du contrat de vente, toutes les répartitions relatives aux taxes seront faites en date du contrat notarié.

La Municipalité déclare qu'elle entend modifier la destination de l'immeuble comme suit : « développement domiciliaire ». Elle libère madame Côté de toute garantie selon laquelle cette nouvelle destination est permise par les lois et règlements et elle renonce à en faire une cause de nullité de la promesse d'achat.

QUE SOIT autorisée la directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Linda Lafrenière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Yamachiche, la promesse d'achat.

Et

QUE SOIT mandaté Me Claudelle Lacerte pour préparer tous les documents pour la transaction d'achat.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Yamachiche, le contrat d'achat.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

5.3 Mandat surveillance : 3e étang

213-2013 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Gaétan Beauclair et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT accordée à Muni Conseil Inc. représenté par son président, M. François Thibodeau, ingénieur, la surveillance des travaux de construction d'un nouvel étang pour les eaux usées;

QUE l'offre de services du 27 juin 2013 fasse partie intégrante de cette résolution dont le surveillant de chantier de Muni Conseil Inc. sera présent la moitié du temps, soit l'équivalent de quatre (4) semaines de 45 h par semaine.



QUE les honoraires seront ajustés en conséquence de la présence réelle du surveillant.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

5.4 Mandat Pépinière de Grand-Pré : Haie mitoyenne

214-2013 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'André Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT autorisé l'achat d'une haie de spirées Van Houtte de 40 pi, plantée au 18" (26 plants) pour un montant de 415 \$ taxes en sus, payable à 50 % avec le propriétaire du 370, rue Sainte-Anne. La plantation se fera par les employés de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

5.5 Dossier Nicolas Gauthier

5.5.1 Contestation CPTAQ : Renonciation

215-2013 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Gaétan Beauclair et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT la demande à la Commission de protection du territoire agricole de monsieur Nicolas Gauthier, pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 1 776 341 et 1 776 342 du cadastre officiel du Québec de la municipalité d'Yamachiche;

CONSIDÉRANT le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la Commission;

SUITE À CES FAITS,

LA MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec du fait que selon l'orientation préliminaire datée du 25 juin 2013, qu'elle n'entend pas s'opposer et ne déposera pas d'observations écrites ou ne sollicitera pas de rencontre;

QUE l'autorisation avec conditions présentée dans le compte rendu convient à la Municipalité d'Yamachiche.

QUE la Municipalité renonce au délai de 30 jours prévus par la Loi, L.R.Q., c. P-41.1

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

5.5.2 Appui demande de permis RACJO

216-2013 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Gaétan Beauclair et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nicolas Gauthier à la Régie des alcools, des courses et des jeux portant le numéro 3 492 097;

IL EST ENTENDU,

QUE LA MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE informe la Régie des alcools, des courses et des jeux, qu'elle ne s'opposera pas à l'émission d'un permis, conditionnellement et sous réserve que monsieur Nicolas Gauthier obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal



5.6 Avis de motion chemin Louis Gatineau

Un avis de motion est donné par Dominic Germain à l'effet qu'à la prochaine séance du conseil municipal ou à une séance ultérieure, un règlement portant le **numéro 392** sera étudié et adopté, si nécessaire, concernant un règlement visant les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux sur le territoire de la Municipalité d'Yamachiche.

Cependant, dispense de lire ledit règlement sera faite si les règles ordinaires sont observées dont sa lecture par tous les membres alors présents du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

6. Résolutions relatives aux loisirs

Aucune

7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique

Félicitations : 6^e place : Les Patriotes d'Yamachiche
2^e place : Express de Saint-Barnabé

217-2013 Il est proposé par Marc André Blanchard, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le conseil félicite Les Patriotes d'Yamachiche pour s'être classés à la 6^e place lors de la compétition provinciale des pompiers ayant eu lieu du 28 au 30 juin dernier, ainsi que l'équipe Express de Saint-Barnabé pour être arrivé en 2^e place à cette compétition.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

8. Résolutions relatives à l'administration

8.1 Adoption de deux listes des chèques fournisseurs

218-2013 Il est proposé par Jean-Marie Lamy, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT approuvée la liste des chèques fournisseurs et des salaires telle que portée au registre attenant à l'actuel livre des délibérations et que ces paiements soient faits.

QUE la secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

8.2 Contrôle des dépenses # 328

Aucun

9. Dossiers déposés pour informations

9.1 Rencontres régionales

9.2 Factures diverses : aucune



10. Tour de table des élus municipaux

- MADA + Politique familiale
- Proposition pancartes
- Préau
- Rue Nérée-Beauchemin
- Marché public 30 juin
- Route de la Bezotte
- Canton Nord (Aqueduc)
- Mandat d'urbanisme
- Interrogatoire au préalable

11. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire Michel Isabelle n'a pas participé à aucun des votes de la présente assemblée et reconnaît avoir signé chacune des résolutions.

Monsieur le maire Michel Isabelle constate que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

LECTURE FAITE, Michel Isabelle et Linda Lafrenière signent :

Michel Isabelle, maire

Linda Lafrenière, secrétaire-trésorière